

## SIDSIC

Les dés sont jetés ??? NON

**Mais, seule une action forte et collective peut aboutir**

La mutualisation des missions supports est en marche, elle se fait à la hussarde, sans aucune visibilité ni information sur le devenir des personnels concernés et sur les conséquences en terme de fonctionnement de nos services. La création des SIDSIC l'illustre à merveille ! Il faut aller à la pêche de l'information et à moins de 3 mois de l'échéance, même l'adjoint au Secrétaire Général du Gouvernement est incapable de répondre à toutes les questions.

**Les services informatiques de proximité des DDI doivent être regroupés avec ceux des préfectures d'ici fin 2011 dans des services communs : services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC cf. la circulaire du Premier Ministre en date du 19 août 2011).**

Les personnels qui seront impactés, pourront ou non rejoindre ces nouvelles entités... mais auront-ils tous le choix ? et quelles conséquences s'ils acceptent ? Des conventions de mise à disposition individuelles devraient leur être proposées à signature. Quelles conséquences dans le cas où ils refusent de rejoindre ces services ?

Quelles conséquences sur les services informatiques des DRAAF puisqu'il est prévu que ces services puissent intervenir auprès des DRAAF, en cas de conventionnement avec celles-ci ? Quelles conséquences sur les PSI des DREAL ? Quelles conséquences sur les services centraux (notamment CERIT au MAAPRAT, CPII au MEDDTL) ?

Autant de zones d'ombre fortement anxiogènes qui suscitent nombre de réactions chez nos collègues informaticiens et dans les services.

La dotation d'effectifs cible de ces services est inconnue à ce jour et il faudra attendre leur installation, soit 2012, pour la connaître. Mais nous savons tous ce que fusion de service ou mutualisation cache. Des exemples, nous en avons : la création des DDI avec l'impossibilité, malgré de nombreuses demandes, d'avoir une vision claire sur les effectifs cibles programmés mais un constat clair sur les effets de ces fusions de directions (diminution rapide du nombre d'agents, surcharges de travail avec en corollaire un service qui se dégrade) ; la mise en place des plates formes Chorus par mutualisation (même si le MAAPRAT nous dit avoir limité la casse pour les agents en diversifiant les tâches) avec une forte pression sur les agents.

Et la mutualisation, c'est la fin de services de proximité au sein des DDI, comme on a déjà pu le constater avec les mutualisations engagées au MEDDTL.

### La FSU ne reste pas inactive

Nous avons rencontré l'adjoint au Secrétaire Général du Gouvernement le 8 septembre sur les mutualisations et plus particulièrement les SIDSIC, ainsi que le Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture le 21 septembre.

#### Sur les mutualisations

L'adjoint au SGG indique que l'objectif n'est pas de générer des réductions d'effectifs (on est en droit d'en douter!!!), mais de coller aux restructurations de services. Et pas d'inquiétude, le dialogue social sur le sujet sera conduit. Les CTP des DDI et Préfectures devraient faire l'objet de points d'information, de même que le CTP inter DDI.

**Pour la FSU la problématique des mutualisations dépasse largement le cadre des DDI : les personnels des préfectures, des directions régionales sont totalement concernés et cela impacte aussi les personnels des administrations centrales et des établissements.**

**La nécessaire concertation ne peut être laissée à la seule bonne volonté des préfets. Elle doit avoir lieu à tous les niveaux : local, mais aussi national et concerner l'ensemble des services de l'Etat.**

#### Sur les SIDSIC

Pour l'adjoint au SGG, ce projet est basé sur le constat que la gestion des systèmes d'information était souvent laissée pour compte dans les différents ministères. Il ne s'agit pas de faire une 4ème DDI, mais de regrouper, sans forcément re-localiser les personnels concernés dans un service de la préfecture (**Commentaire FSU : pour combien de temps ?**). La mise à disposition des personnels (MAD) a été privilégiée à l'accueil en PNA. Elle suppose l'accord de l'agent. En cas de refus, l'agent reste dans sa structure, mais il devra abandonner toute activité d'informaticien et se former à d'autres fonctions car il n'y aura pas de maintien de l'informatique de proximité au sein des DDI, confirme le SGG.

Au-delà de ce rapide tableau, nous n'avons pas obtenu de réponses concrètes aux questions que nous avons posées, le SGG a promis de nouvelles versions des « questions réponses » portées à la connaissance du personnel. Il nous demande cependant de lui faire remonter nos avis et questions, et s'engage à y apporter des réponses ainsi qu'à nous faire part des informations au fur et à mesure de l'évolution du dossier (**comprendre : il entend bien aller au bout, d'ailleurs les pré-figurateurs sont à l'œuvre**)

Pour le SG du MAAPRAT, il faut effectivement développer les synergies et donc mutualiser. Le ministère est en ce sens un acteur parmi d'autres. Un réseau unique informatique est en cours de construction avec la DISIC qui sera placée auprès du SGG. « On monte les équipes avant d'avoir l'outil et ensuite on verra » Il insiste sur la place que pourraient prendre les informaticiens du ministère dans les SIDSIC car les services des préfectures seraient souvent en sous-effectifs (**décryptage FSU : on ne recrute pas en préfecture alors qu'il y a des besoins, mais on mutualise pour renforcer. Donc, dans cette vision du SG du MAAPRAT, soit nos informaticiens ne sont pas suffisamment occupés et on va augmenter leur champ d'intervention, soit cette mutualisation se fera au détriment des services actuels ... mais on nous dira certainement une lecture négative de ce projet !**).

## Quelques réponses à nos questions et revendications :

Pour le **service aux usagers** : aucun souci, le service sera au moins équivalent.

**Refus de MAD** : Si les agents refusent de signer la convention de mise à disposition conventionner, il leur suffit d'informer leur directeur départemental. Les agents restent dans leur structure d'origine, mais plus sur des fonctions informatiques

**Fin des MAD** : La position que dit défendre le MAAPRAT en interministériel, c'est de permettre aux agents souhaitant revenir dans leur DDI d'origine, au bout des 3 ans de MAD, de retrouver un poste, y compris en sur-effectif, dans leur structure d'origine (DDI). Aucune garantie pour la position du SGG. Par contre, le SG du MAAPRAT est persuadé que les agents qui opteront pour les SIDSIC y resteront, car ils y trouveraient « un intérêt ».

Sur la situation des **contractuels**, le SG du MAAPRAT va demander une expertise à la fonction publique. Il indique que la création des SIDSIC ne doit pas se traduire par une mise en cause de leur emploi. La situation pourrait également se régler via le plan de titularisation en application de la future loi sur les agents non-titulaires.

Sur le **suivi des carrières des personnels placés en position de MAD**, le SG du MAAPRAT estime qu'il n'y a aucun souci à se faire, l'IGAPS veille.

Sur les **régimes indemnitaires**, pas de modification pour les personnels de la filière technique. Pour ceux qui sont à la PFR, la part fonction et la part résultat seront déterminés au sein de la préfecture, la PFR n'étant pas encore appliquée ni les fonctions cotées.

Sur une **réduction possible de la taille des SIDSIC**, les ratios cible ne sont pas encore déterminés mais il s'agira de ratio cible pour la structure et non pour chaque ministère. La contribution de chaque ministère lors de la constitution de ces services se ferait au prorata de chacun des effectifs.

Concernant les agents qui sont sur des **missions d'information géographique**, ils ne seraient pas impactés car il s'agit, pour le SG du MAAPRAT, d'application métier.

**Dans l'ensemble, une attitude attentive du SGG et du SG du MAAPRAT, mais les réponses restent beaucoup à l'état de promesses ... sans aucune garantie pour ceux à qui elles sont destinées.**

### Dernière nouvelle

Face aux interventions des organisations syndicales, dont la FSU ;

Face aux mécontentements et interrogations exprimés par les informaticiens ;

Le SGG vient de demander aux préfets de surseoir à la création juridique des SIDSIC pour laisser le temps à la concertation. Mais cette suspension ne remet pas en cause la création des SIDSIC et les objectifs généraux, ni même avec certitude la date d'effet au 31/12/2011.

## Commentaires FSU

On y croit dur comme fer !

Simple, non !? Mais il faut savoir que la perte des missions informatiques entraîne, pour ceux qui la percevaient, la perte de la prime informatique et pour ceux qui sont sous régime PFR, la perte du complément indemnitaire transitoire (MAAPRAT) ou du complément de la part fonction (MEDDTL). Et pour tous se posera la question du nouveau poste, de son intérêt, de la formation....

La FSU a déjà porté cette demande auprès du SGG. La lettre SGG du 23 septembre est un peu plus précise sur la fin de MAD dans les trois premières années et sur le maintien des MAD même en position de sur-effectif du SIDSIC. Mais que vaudront demain ces engagements ?

La FSU attire l'attention sur le fait que le contrat de certains contractuels peut faire état explicitement des fonctions informatiques. Dans ce cas, un refus de mise à disposition pourrait se traduire par un licenciement, les fonctions portées au contrat ne pouvant être continuées.

La FSU a soulevé le problème actuel rencontré par les agents qui sont dans cette position, souvent oubliés lors des avancements de grade et des promotions. Pourtant il y avait déjà un réseau de suivi (peut-être l'IGAPS dormait-il alors ?).

Nous avons cependant senti un léger flottement sur le sujet indemnitaire. En tout état de cause, il n'est pas acceptable que la rémunération globale d'agents puisse être remise en cause, et qu'une harmonisation entre personnels qui exercent un même métier ne soit pas effectuée.

Il n'y a certainement pas lieu de s'inquiéter puisque le SGG nous l'a dit : aucune économie d'échelle n'est recherchée. Pourquoi alors le SGG prend-il un exemple avec baisse du ratio-cible dans sa présentation aux syndicats ?

... tout du moins pour la production et l'exploitation des données

**Sans attendre, pour la FSU, il est nécessaire de monter rapidement un cahier revendicatif avec les informaticiens et d'avoir l'appui de tous les personnels car d'autres mutualisations s'annoncent.** Ce cahier revendicatif, qui peut aller de la demande d'abandon du projet et les objectifs généraux, doit être élaboré avec les agents concernés. Pour notre part, nous avons des propositions et sommes prêts à partager l'état de nos réflexions avec les intéressés.

Nous avons donc pris la décision en bureau national de proposer aux agents un moment fort d'action, avec montée sur Paris afin de montrer notre détermination et de finaliser, avec leur appui, les revendications à porter.

**C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble des personnels concernés à participer massivement au rassemblement à Paris devant le SGG (rue de Babylone) le mardi 4 octobre.**